



Morsang GR
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE - COMPÉTITION ET LOISIR
morsanggr@gmail.com

Règlement intérieur

Afin d'assurer le bon fonctionnement du club, certaines règles essentielles encadrent notre association. **Il est indispensable que chacun les respecte.**

Tout manquement à ce règlement entraînera des mesures appropriées, aussi bien pour les gymnastes que pour leurs parents.

Seul le Conseil d'Administration, en collaboration avec les entraîneurs, est habilité à décider du maintien ou de l'exclusion d'une gymnaste ou d'une famille.

1 / Fonctionnement du Club

Le club fonctionne selon le calendrier scolaire.

Des **stages de perfectionnement obligatoires** sont organisés pour les gymnastes engagées en compétition :

- Fin août (pour les individuelles)
- Pendant une semaine des vacances de la Toussaint, de février et de Pâques

Ces stages sont conditionnés à la mise à disposition des gymnases par la Mairie.

Certains cours pourront être annulés, notamment avant et après les vacances de Noël, en raison de l'indisponibilité des installations sportives. Ces interruptions sont considérées comme normales dans le fonctionnement de l'association et **ne donneront lieu à aucun remboursement**, le montant de la cotisation tenant déjà compte de ces périodes.

Le club collabore avec la Mairie pour limiter ces interruptions.

2 / Adhésion et Inscriptions

L'adhésion à Morsang GR implique l'acceptation des statuts de l'association et du présent règlement intérieur.

L'inscription est conditionnée :

- À la **remise d'un dossier complet** : fiche d'inscription, autorisation parentale, autorisation photo, questionnaire de santé ou certificat médical, photo d'identité et règlement intérieur signé.

- Au **paiement intégral de la cotisation annuelle** et de la licence FFGym.

La cotisation est une **participation au fonctionnement de l'association** (salaire des entraîneurs, matériel, charges, assurance...), et non une contrepartie directe du service rendu.

Elle est forfaitaire et non remboursable, sauf cas exceptionnel de blessure grave avec certificat médical, hors part licence/assurance.

Tout trimestre commencé est dû.

Aucune inscription ne sera validée sans dossier complet. **Date limite de remise : 26 septembre.** Sans cela, l'accès aux entraînements sera refusé.

3 / Assiduité et Comportement

Les horaires doivent être respectés. Les gymnastes doivent arriver **5 à 10 minutes avant** le début des cours, en tenue adaptée :

- Justaucorps ou vêtements près du corps
- Cheveux attachés en chignon, tresse ou tresse repliée (les couettes simples ne sont plus autorisées)
- Chaussettes propres ou demi-pointes
- Claquettes obligatoires pour les déplacements hors praticable
- Aucun bijou

Les gymnastes doivent aider à **installer et ranger** le matériel.

Les absences doivent être signalées le plus tôt possible dans le groupe WhatsApp de l'équipe concernée ou directement par SMS à l'entraîneur.

Les retards répétés ou absences injustifiées pourront entraîner des sanctions, voire l'exclusion.

Les **parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur** avant de laisser leur enfant. Ils doivent être présents à l'heure pour récupérer leur enfant. Seules les gymnastes munies d'une autorisation parentale peuvent quitter seules le gymnase.

L'usage du **téléphone est interdit** pendant les entraînements : il doit être éteint ou en mode silencieux et déposé auprès de l'entraîneur.

Les **parents ne sont pas autorisés à entrer** dans la salle ni dans les vestiaires, sauf pour le groupe Éveil.

Le **respect des autres, du matériel et des lieux** est une condition essentielle.

Tout manquement à ces règles ou **comportement irrespectueux envers un entraîneur, un membre du bureau ou une autre gymnaste** (propos déplacés, gestes inappropriés, agressivité verbale ou physique) pourra faire l'objet de sanctions immédiates :

- Avertissement / blâme
- Exclusion temporaire

- Exclusion définitive prononcée par le Conseil d'Administration

4 / Vie du Club et Manifestations

Le club organise **deux événements majeurs** par saison :

- Les **Portes Ouvertes**
- Le **Gala de fin d'année** (entrée payante)

Une participation financière pourra être demandée pour l'achat ou la fabrication des **costumes**. Une partie des recettes du gala est réinvestie dans les activités de la saison suivante.

Les informations importantes (manifestations, convocations, changements d'horaires, vie du club) sont communiquées :

- Par affichage au gymnase
- Par mail, SMS ou groupes de messagerie (WhatsApp)
- Via les réseaux sociaux du club

5 / Sécurité et Responsabilité

La responsabilité du club commence **uniquement à l'arrivée de l'enfant auprès de l'entraîneur** et se termine à la fin du cours. En l'absence d'entraîneur, les cours sont annulés.

En cas d'accident, les **services d'urgence seront immédiatement contactés**.

Le club **n'est pas responsable des vols ou pertes**, notamment dans les vestiaires. Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur.

6 / Compétitions

Seul **l'entraîneur décide de l'engagement des gymnastes** en compétition (choix des équipes, niveau, coiffure, maquillage, justaucorps...). Ces décisions ne sont **pas discutables**.

Les gymnastes doivent respecter le planning, les convocations et les horaires.

Les gymnastes engagées en compétition doivent participer aux **stages de perfectionnement obligatoires** (payants).

Les **engins individuels sont à la charge des familles**.

Les engins d'ensemble sont prêtés en échange d'un **chèque de caution**. Ils ne doivent **pas être ramenés à domicile**, sauf week-end de compétition.

En cas de **désistement à une compétition**, il est impératif de prévenir **20 jours à l'avance**. En l'absence de justificatif médical, **le montant de l'engagement + l'amende FFGym sera facturé à la famille**.

Le **port du justaucorps ou académique est obligatoire** en compétition.

La tenue d'entraînement lors des compétitions est **obligatoire : veste du club, débardeur du club, short noir et claquettes**.

7 / Déplacements

Les **déplacements sont à la charge des familles**, sauf pour les championnats de France où un transport pourra être organisé par le club (participation demandée).

Les gymnastes majeures peuvent se déplacer seules. Pour les mineures, les parents doivent organiser ou assurer le transport.

8 / Suivi Médical

Un certificat médical de reprise est obligatoire après une **blessure ou maladie de plus de 3 semaines**.

Aucune reprise, même partielle, ne pourra se faire sans l'aval de l'entraîneur et du bureau.

Accusé de lecture et d'acceptation du règlement intérieur

Je soussigné(e),

Nom et prénom du représentant légal : _____

Nom et prénom de l'adhérent(e) : _____

déclare avoir **pris connaissance du règlement intérieur** du club Morsang GR dans son intégralité, en accepter les **conditions**, et m'engage à le **respecter**, ainsi qu'à faire respecter ses dispositions par mon enfant.

Fait à : _____, **le** ____ / ____ / **20**

Signature du représentant légal (précédée de la mention *lu et approuvé*) :